

Chacun le sait, les ministres concernés aussi, il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre pleinement la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Le récent discours du Président de la République s'efforce de mettre en évidence les avancées concernant l'évolution de l'allocation d'adulte handicapé, le programme de création de places, l'emploi dans les entreprises adaptées, ainsi que les mesures en faveur de l'accompagnement scolaire. Le fait est là : les grands réseaux associatifs ont affiché pour le moins une grande morosité, pour ne pas dire une impatience certaine.

Si la politique du handicap demeure prioritaire dans notre pays, alors il faut débloquer les financements pour que soit tenu l'objectif de création de 50 000 places dans les établissements spécialisés, tout en renforçant les liens avec les structures de droit commun.

S'il est vrai que l'accès au travail est constitutif de la dignité et de la citoyenneté, il faut créer des places en établissements d'aide par le travail, et créer les synergies nécessaires avec les entreprises d'insertion, et le monde économique.

Si tout le monde est d'accord pour souligner le caractère prioritaire de la scolarisation des enfants, handicapés, il faut y préparer tous les enseignants, qualifier les accompagnants, et leur donner des perspectives professionnelles.

En la matière, les associations de parents, de personnes handicapés et les associations gestionnaires ne ménagent pas leurs efforts et leurs contributions.

Lors de l'assemblée générale de mai 2011 l'ALEFPA a adopté un grand projet 2011 – 2016. C'est un travail d'équipe qui doit rapidement permettre à chacun de maîtriser ses priorités, et donner du sens à son action quotidienne. Forte de nos valeurs d'humanité, de solidarité, de laïcité, et de notre attachement à l'éducation et à la démocratie, l'ALEFPA s'attache à confirmer son positionnement militant dans la continuité de son projet associatif, et en particulier son professionnalisme.

Nous avons également à diversifier et à personnaliser notre offre de service, tout en modernisant et en améliorant la gouvernance. Les ressources humaines constituant la richesse principale et la source de tous les services rendus aux personnes en situation de handicap, il appartient à l'ALEFPA et à sa direction générale d'en faire un axe managérial central. La gestion, l'ancrage territorial, l'audience de notre savoir faire et de nos valeurs, notre volonté de nous développer et d'innover, constituent autant d'axes stratégiques pour les cinq prochaines années.

Le temps est maintenant à la mise en œuvre, et à la meilleure communication interne possible, de telle sorte que chacun demeure pleinement engagé aux côtés de tous ceux et celles qui attendent tant de nous, pour s'affirmer eux-mêmes dans un environnement social auquel ils appartiennent pleinement, en dignité et en droit. L'essentiel, c'est de bien faire notre métier.